

23 mai 2022 -14:39

Aide au remplissage des déclarations : il est nécessaire de prendre d'abord rendez-vous par téléphone

Ces derniers jours, des citoyens ayant reçu leurs déclarations papier se rendent dans les bureaux du SPF Finances pour se faire aider. Il est important de rappeler que l'aide au remplissage se fait uniquement sur rendez-vous, au 02 575 56 67.

Depuis cette année-ci, les citoyens peuvent à nouveau se faire aider dans nos bureaux. Toutefois la méthode a changé : il n'est plus possible de prendre rendez-vous sur place. Il faut téléphoner au 02 575 56 67 (numéro uniquement destiné à cet effet) pour prendre rendez-vous.

Les citoyens peuvent choisir entre :

- un rendez-vous téléphonique : un collaborateur les rappellera au moment fixé pour remplir avec eux leur déclaration par téléphone.
- un rendez-vous dans nos bureaux.

Plus de 133.000 rendez-vous ont déjà été pris pour compléter les déclarations. Seuls 5 % des citoyens qui souhaitent une aide choisissent un rendez-vous dans nos bureaux. En effet : après deux années de fermeture des bureaux, l'option téléphonique reste préférée des citoyens pour le confort qu'elle apporte.

L'aide se terminera en juin. Il est donc conseillé de prendre rendez-vous dès maintenant (il n'est pas nécessaire d'attendre d'avoir reçu la déclaration), afin d'éviter une attente plus longue au téléphone et un choix réduit pour la date du rendez-vous.

Pour toute autre question, les citoyens peuvent téléphoner au numéro mentionné sur leur déclaration ou au Contact Center du SPF Finances au 02 572 57 57.

SPF Finances
North Galaxy
Boulevard du Roi Albert II 33/70
1030 Bruxelles
Belgique
<http://finances.belgium.be>

Florence Angelici
Porte-parole (FR) SPF Finances
+32 470 775 728
florence.angelici@minfin.fed.be

Francis Adyns
Porte-parole (NL) SPF Finances
+32 470 76 22 44
francis.adyns@minfin.fed.be